



**COMMUNIQUE DE PRESSE DU VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2011**

**DYSFONCTIONNEMENT AU CONSEIL DE PRUD'HOMMES**

Interpelé par les chefs d'entreprise sur les graves dysfonctionnements du Conseil de Prud'hommes, le MEDEF Guyane conscient des conséquences néfastes sur la paix sociale au sein des entreprises de Guyane, a décidé d'alerter les instances juridictionnelles.

Après avoir invité les conseillers prud'homaux employeurs, le MEDEF Guyane constate que ces derniers ont déjà alerté leur ministère de tutelle parfaitement informé de leurs difficultés majeures dues à un manque alarmant de conseillers tant dans les sections des employeurs que dans celles des salariés.

Par ailleurs, les moyens mis à leur disposition ne permettent pas aux conseillers d'exercer leurs missions dans des conditions convenables.

Il est aujourd'hui indispensable de provoquer dans les meilleurs délais des élections complémentaires de conseillers prud'homaux employeurs et salariés.

Le MEDEF Guyane appelle le Premier Président de la Cour d'Appel de Fort-de-France à tout mettre en œuvre afin qu'il puisse être organisé au plus tôt des élections complémentaires, et qu'il puisse être apporté au tribunal des prud'hommes les moyens humains et matériels afin que chaque justiciable puisse être traité dignement et dans des délais raisonnables.

Si au 1<sup>er</sup> octobre, l'organisation des élections complémentaires n'est pas programmée avec un échéancier précis, le MEDEF Guyane ne peut que conseiller fortement aux membres du MEDEF Guyane siégeant au Conseil des Prud'hommes d'arrêter de rendre une justice dans des conditions humainement inacceptables.

Pour le MEDEF Guyane

Guy POLET  
Président